

Le Montierois

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 2022

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



L'église en 1922



L'église en 2022

Peu de changement si ce n'est l'embellissement de la montée et l'arrivée de l'électricité.

Informations sur les activités de la Mairie



Travaux - Réfection de la chaussée RD152



Entre le 7 et le 13 juillet prochain, les services du Conseil Départemental vont procéder à la réfection de l'axe principal de la commune de Montiers, rue des Vignes, rue de l'Abbaye et rue des Tournettes.

Attention de ne pas laisser vos véhicules stationnés dans les rues concernées.

ARRÊTÉ N° 2022-019

Département de l'Oise

Arrondissement de CLERMONT

Canton d'Estrées-St-Denis

MAIRIE DE MONTIERS

PORTANT RESTRICTION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de MONTIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire en matière de circulation routière,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière « livre I – Huitième partie – signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

CONSIDÉRANT

que la réalisation des enduits coulés à froid sur la RD 152 va nécessiter la restrictions de circulation et de stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de réaliser les travaux des enduits coulés à froid par la Société COLAS FRANCE à Amiens (80084), va nécessiter pour le bon déroulement des travaux et pour la sécurité des usagers de la route des restrictions de circulation et de stationnement.

ARTICLE 2 : La restriction citée à l'article 1 sera applicable du jeudi 7 juillet au mercredi 13 juillet 2022 inclus de 7h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans le sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, au droit du chantier. Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivants du Code de la route.

ARTICLE 4 : La circulation sera alternée par feux ou K10 et la vitesse sera limitée à 30 km/h en amont et sur la totalité du chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : La signalisation correspondante sera mise en place et maintenue par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

ARTICLE 7 : Si, pour des raisons imprévues, les travaux ne pouvaient être exécutés dans les délais impartis, les dispositions du présent arrêté seraient prorogées, sans qu'il soit nécessaire de prendre un nouvel arrêté.

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Une ampliation du présent arrêté transmise au Commandant de la Gendarmerie Nationale de Saint-Just-en-Chaussée, à la Société COLAS FRANCE.

Fait à Montiers, le 29 juin 2022



Le Maire,
Xavier DENEUFBOURG

MyCityPocket



Vous êtes nouveau dans le village ou vous n'avez pas encore téléchargé l'application mobile de communication municipale, alors n'attendez pas.

Très facile à paramétrer, MyCityPocket vous donne notamment accès aux alertes mises en ligne par votre mairie grâce aux notifications envoyées en temps réel sur votre téléphone ou votre tablette. Cette application permet également aux utilisateurs de signaler et de faire remonter des informations à l'équipe municipale. Pour avoir accès aux informations de la commune, il suffit simplement de télécharger l'application MyCityPocket gratuitement sur votre téléphone ou tablette en allant sur « App Store » puis de vous laisser guider.

Informations sur la vie communale



Visites

Mardi 17 mai

Madame DUMARTEAU, conservatrice des antiquités et objets d'art et Madame OGER LEURENT, conservatrice régionale, se sont rendues à l'église afin d'inventorier les antiquités et objets pouvant être classés.

Mercredi 18 mai

Visite de Madame Noura KIHAL-FLÉGEAU, Sous-préfète de Clermont. Monsieur le Maire a abordé les sujets portant sur le devenir des locaux de l'école ainsi que les travaux de restauration de l'église Saint-Sulpice, notamment les subventions se rapportant à ces dossiers.



Dimanche 5 juin



Merci à notre Député Victor HABERT-DASSAULT pour sa visite sur la brocante. Victor est le digne successeur de son oncle Olivier qui ne manquait aucun passage sur notre brocante. Prenant le temps de flâner, il n'a pas manqué de se restaurer sur place.

Embellissement de la commune

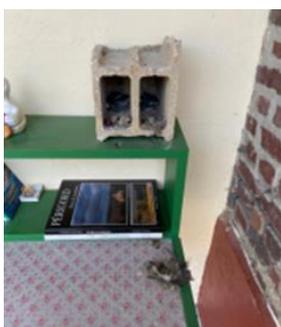


Dans le cadre de l'embellissement de la commune, et en accord avec un projet de longue date, la boîte à livres a été installée dans l'ancien abri-bus, près de la Mairie.

Ce travail réalisé par des bénévoles a pu se faire grâce aux dons (matériaux) de Montièresois(es). Un grand Merci à eux ! et un grand merci à Florence Jamaa et Catherine Vincent.

C'est avec plaisir que nous constatons qu'elle est fréquemment alimentée et utilisée.

D'autres projets sont en étude, pour y participer, vous pouvez déposer vos dons de matériaux (peinture, clous, vis, bois...) à la Mairie ou les confier à notre agent municipal.



Le nid d'hirondelles situé dans cet abri est tombé le jeudi 9 juin. Grâce à l'action de l'agent communal, un abri de fortune a été réalisé le jour même. Dès le lendemain, le duo Florence-Catherine est également intervenu pour poser le nid confectionné la veille au soir. Les oisillons ont donc retrouvé un nid douillet et vont bien.



Vandalisme et dégradation

Drapeaux

Le 20 mai, le drapeau de la salle des fêtes, ainsi que celui de la Mairie ont malheureusement été dérobés et les hampes cassées.

Source de l'Aronde



Une tentative de vol et de dégradation de la table située à la source de l'Aronde a heureusement échoué.

La commune déplore de tels actes qui ne sont pas sans conséquence sur le budget.

RAPPEL



aux bruits inutiles.

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit.

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont autorisés :

- De 8h à 12h et 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



au brûlage dans les jardins



Il est **INTERDIT** de brûler vos déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur. Pour évacuer vos déchets légalement, vous avez la possibilité de vous rendre à la déchetterie ou d'utiliser le service de ramassage organisé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

En plus d'être polluant et interdit, il existe des risques d'incendie mais aussi de troubles de voisinage causés par l'odeur et la fumée. Ce brûlage dégrade la qualité de l'air et

nuit à l'environnement et à la santé.

Toute personne qui déroge à cette règle et brûle ses déchets verts en plein air ou dans un incinérateur, s'expose au **paiement d'une amende** dont le montant peut atteindre **450 euros**.

Si vous avez connaissance de comportements de cet ordre, vous pouvez **alerter la Mairie** et/ou engager une **procédure pour troubles de voisinage** et notamment, **nuisances olfactives**.

AGENDA

Jeudi 14 juillet - Cérémonie au monument aux morts.

Une cérémonie au monument aux morts se déroulera le jeudi 14 juillet à 11h30 avec dépôt d'une gerbe. Une vente du Bleuets de France sera effectuée durant cette journée.

Le comité des fêtes vous invite aux festivités qui se dérouleront sous forme de jeux, adultes et enfants, de 12h30 à 17 heures. Un apéritif déjeunatoire vous sera offert à partir de 12h30 uniquement sur inscription.

27, 28 et 29 août - Fête du village

Programme des festivités :

Samedi 27 août 2022

Dimanche 28 août 2022

Lundi 29 août 2022

} ouverture des manèges dans l'après-midi et la soirée.

18h30 - Apéritif et repas offert à tous les Montièresois âgés de 3 ans et plus par le comité des fêtes de Montiers, sur réservation.

Pour clore le repas, le comité des fêtes vous offre un spectacle lumineux.

Le repas est payant pour les personnes extérieures au village.

La soirée sera couronnée par un concours de dessert ! Montièresois, Montièresois, à vos fourneaux.

Dimanche 28 août : VITOURUN 2022

2 courses à pied sont prévues, départ à 9h de La Neuville-Roy.

- 22,50 km : LNR→Saint-Martin-aux-Bois→Montiers→LNR→Beaupuits→LNR
- 11,5 km : LNR→Saint-Martin-aux-Bois→Montiers→LNR

Jeudi 1^{er} septembre : Rentrée des classes

A VENIR

11 novembre : Commémoration au monument aux morts.

12 novembre : Conférence de madame Marie-Françoise de Pange-Talon sur la vie du comte Clément d'Astanières, artiste et Maire de Montiers de 1882 à 1887 et 1896 à 1899, et les œuvres réalisées par cet artiste en son château de Montiers.

Exposition d'œuvres appartenant à la famille.

Si vous avez des œuvres de cet artiste, n'hésitez pas à nous en faire part.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes offre la possibilité de location de la pompe à bière et de l'achat de fûts d'une contenance de 30 litres.

Vous louez la salle des fêtes, vous avez besoin de vaisselle, le comité des fêtes peut vous louer ce dont vous avez besoin.

PETITES ANNONCES



The image shows two business cards. The left card is for 'LOUIS - AUTO - EXPRESS', a car repair and maintenance service. It features a blue silhouette of a person working on a wheel. The right card is for 'RH AUTO', a used car dealership, featuring a close-up of a car's headlight.

LOUIS - AUTO - EXPRESS
Entretien et Réparation véhicules toutes marques

Louis ANDRZEJEWSKI
Tel : 06 71 67 42 46
Mail : louis220597@gmail.com

60190 Montiers - Siret : 88748848400015

RH AUTO
Achats / ventes de véhicules d'occasions

06 74 03 22 08

18 rue de saint just 60190 montiers
Rabah.ablaoui@hotmail.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS

ET DE VOTRE FAMILLE

